



COMMISSION FEDERALE DES STATUTS ET REGLEMENTS  
PROCES-VERBAL N°9  
Réunion télématique du 3/11/2022

Présents :

Monsieur Gérard MABILLE, Président

Membres :

Mmes Sabine FOUCHER et Assia OUADAH,

Messieurs Jean-Paul DUBIER, Sylvain GILGERT Didier DECONNINCK et Claude ROCHE

Assiste : Mme Nathalie LESTOQUOY

---

**1- Demande de mutation supplémentaire du GSA « Strasbourg Université Club »**

M. Yann LAURENCE né le 05/01/2006 N° licence 2416814 licencié en 2021/2022 au GSA « Strasbourg Université Club N° 0674157 » intègre le Pôle France Masculin pour la saison 2022/2023. Le GSA « Strasbourg Université Club » demande une mutation supplémentaire pour la saison 2022/2023.

Après examen de la demande, la CFSR constate :

- Que Yann LAURENCE intègre le Pôle France Masculin pour la saison 2022/2023.
- Que Yann LAURENCE évoluait dans le collectif N2 du « Strasbourg Université Club » pour la saison 2021/2022.
- Que le Règlement Particulier des Epreuves « Nationale 3 Masculine » précise à l'article 4 : « *Lorsqu'une équipe de Nationale 2 Masculine voit un joueur de son collectif de la saison précédente intégrer une des deux équipes du pôle France masculin, elle pourra bénéficier pour la présente saison, après validation CFSR, d'une mutation supplémentaire sur la feuille de match conformément au présent règlement. »*

Par ces motifs, la CFSR décide :

**D'accepter la possibilité d'une mutation supplémentaire au GSA de « Strasbourg Université Club » pour la saison 2022/2023. Cependant, cette mutation supplémentaire ne pourra s'appliquer que pour son collectif de la division de Nationale 2 masculine.**

*La présente décision prononcée par la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements peut faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la notification transmis par recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies au règlement général des infractions sportives et administratives.*

*L'appel n'est pas suspensif.*

**Le Président de le CCSR**  
***Gérard MABILLE***

**Le Secrétaire de Séance**  
***Claude ROCHE***